

ORDRE DE MISSION

LES SOUSSIGNÉS

Nom(s) Locataire(s):

Adresse: N°

CP Ville

Tél: Email :

Nom(s) Propriétaire(s):

Adresse: N°

CP Ville

Tél: Email :

Charge(nt) Guillaume Joly, dont le siège social se trouve rue de la Station 29, 4287 Lincen

TYPE DE LA MISSION

Etat des lieux locatif à l'entrée consigné dans un procès-verbal signé par l'expert (Tout éventuel avenant complémentaire souhaité par les parties relatif, notamment, à des observations complémentaires ou travaux faits après le passage de l'expert sera rédigé directement entre parties avec copie adressée au besoin à l'expert)

Date souhaitée pour la mission:

Immeubles à:

COÛT DE LA MISSION

Un tableau des honoraires en vigueur a été communiqué au(x) soussigné(s) conjointement au présent document ; les soussignés s'engagent solidairement à régler à la société Guillaume Joly, la totalité des honoraires correspondant à la prestation faisant l'objet du présent ordre de mission,

Les soussignés seront irrévocablement liés par l'évaluation des dégâts locatifs et du dommage résultant de l'indisponibilité des lieux, telle que consignée par l'expert dans le procès-verbal d'état des lieux de sortie. Le paiement des honoraires de l'expert sera exigible dès la signature du présent ordre de mission, les soussignés y étant solidairement tenus indépendamment du contenu du procès-verbal établi par l'expert, même en cas de désistement ou de renonciation de l'une d'entre elles.

La facture est portable et non quérable, et sera payable au comptant dès réception. Toute somme non payée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire de 10%, avec un minimum de 75€, et d'un intérêt de retard conventionnel au taux de 1% par mois, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

fixés à TVAC 21% par partie.

Clauser légale: Droit de rétractation consommateurs (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8, 15° du Code de droit économique)

Le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendriers à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service.

☐ Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation au cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 70% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

☐ Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation au cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 70% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à à la demande des parties au bail, le

**Signature du locataire
entrant**
(ou de son représentant)

Signature du propriétaire
(ou de son représentant)